

DECISION DU PRESIDENT n°D2020-90

Objet : Attribution du marché relatif à la réalisation d'une enquête de perception de la population francilienne à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) métropolitaine à l'échelle du périmètre de l'Intra-A86 pour la Métropole du Grand Paris

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 09 juillet 2020,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération CM2020/07/20/04 du Conseil de la métropole du 20 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, et de travaux d'un montant inférieur aux seuils communautaires applicables aux collectivités territoriales en vigueur ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, l'avis d'appel public à la concurrence publié le 19 octobre 2020 sur la plateforme e-marchespublics.com,

Considérant la nécessité de passer un marché relatif à la réalisation d'une enquête de perception de la population francilienne à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) métropolitaine à l'échelle du périmètre de l'Intra-A86 pour la Métropole du Grand Paris,

Considérant qu'au terme d'une procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique, l'offre du candidat CODAH SG ETUDES a été retenue,

DECIDE

Article 1^{er} : de conclure le marché relatif à la réalisation d'une enquête de perception de la population francilienne à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) métropolitaine à l'échelle du périmètre de l'Intra-A86 avec la société CODAH SG ETUDES, sis 75 ter Boulevard Pierre 1er - 33 110 LE BOUSCAT, pour un montant de 24 950 € HT. Le marché est conclu pour une durée ferme d'un an à compter de sa notification.

Article 2 : la dépense sera imputée au budget principal 2020, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France
- Monsieur le Trésorier

Par ailleurs notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris, le

03 DEC. 2020



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp of the Métropole du Grand Paris. The stamp contains the text 'METROPOLITAIN DU GRAND PARIS' and a central emblem. Below the stamp, the number '-2-' is printed.